

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 4 DÉCEMBRE 2017, À 20 H.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 20 novembre 2017
  - 4.2 Séance d'ajournement du 21 novembre 2017
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – budget 2018 – approbation
  - 5.3 Vente du lot 6 079 198 – chemin de la Rivière dans le Domaine Asselin – soumissions – adjudication
  - 5.4 132 et 225, boulevard Antonio-Barrette – services professionnels d'évaluation – mandat
  - 5.5 Segments de l'avenue des Clercs et segment de l'avenue Villeneuve – acquisition – mandat
  - 5.6 Système postal – acquisition
  - 5.7 Transferts budgétaires 2017
  - 5.8 Séances 2018 – calendrier – adoption
  - 5.9 Union des municipalités du Québec – gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail
  - 5.10 Programme d'assurances de l'Union des municipalités du Québec – renouvellement
  - 5.11 Réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 5
  - 5.12 Bris du couvert de glace 2014 – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette – AGI Environnement inc. – certificat de paiement no 1
  - 6.2 Réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe – Sintra inc. – décompte no 2
  - 6.3 Travaux de stabilisation – cours d'eau du chemin de la Rivière – soumissions
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1 Avis de motion et projet – règlement numéro 691-3-2017 concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable
8. **FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
  - 8.1 Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette – contribution financière

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

Demandes d'aide financière :

- 9.1 Programme de développement d'activités *Famille au Jeu* – rallye familial à vélo 2018
- 9.2 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – terrains de tennis
- 9.3 Association québécoise du loisir municipal – adhésion – renouvellement
- 9.4 Sport élite – demande de contribution municipale
- 9.5 Tables et chaises – Centre des arts et des loisirs – acquisition

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

## **11. AUTRES SUJETS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 20 h.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

711-12-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

## **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise au conseil municipal.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séance ordinaire du 20 novembre 2017**

712-12-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

713-12-2017

#### **4.2 Séance d'ajournement du 21 novembre 2017**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 21 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 21 novembre 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

### **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

714-12-2017

#### **5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 20 novembre au 4 décembre 2017 inclusivement et totalisant une somme de 1 107 620,13 \$.

715-12-2017

#### **5.2 Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – budget 2018 – approbation**

ATTENDU que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est partie à l'entente intermunicipale créant la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

ATTENDU QUE la Régie a transmis à la Ville ses prévisions budgétaires pour l'année 2018;

ATTENDU que la Ville doit, conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, adopter le budget de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour l'exercice 2018 au montant de 3 136 743 \$;

D'autoriser la directrice du Service des finances à payer, à même les prévisions budgétaires 2018 et selon les modalités prévues à l'entente ci-dessus décrite, la quote-part de la Ville s'élevant à 146 552 \$ cette somme incluant une partie à être remboursée par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit un montant de 9 539 \$.

716-12-2017

**5.3 Vente du lot 6 079 198 – chemin de la Rivière dans le Domaine Asselin – soumissions – adjudication**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mis le lot 6 079 198 en vente par soumissions publiques;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 20 novembre 2017, à savoir :

Monsieur Didier Pain	57 177,76 \$
Monsieur Nicolas Asselin	38 500,00 \$
Madame Lyne Guilbert	30 000,00 \$

ATTENDU QUE monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 1<sup>er</sup> décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE refuser les trois soumissions déposées pour l'acquisition du lot 6 079 198, celles-ci n'étant pas assez avantageuses pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

**5.4 132 et 225, boulevard Antonio-Barrette – services professionnels d'évaluation – mandat**

717-12-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fait procéder à des rénovations majeures à l'endroit de ses immeubles situés aux 132 et 225, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'évaluateurs afin d'actualiser, pour fins d'assurance, l'évaluation de chacun des immeubles précités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE retenir les services de Bertrand Simard et Associés inc. pour la préparation et la rédaction d'expertises d'évaluation eu égard aux immeubles situés aux 132 et 225, boulevard Antonio-Barrette, le tout selon l'offre de services datée du 12 octobre 2017, laquelle prévoit des honoraires de 3 500 \$, taxes en sus.

**5.5 Segments de l'avenue des Clercs et segment de l'avenue Villeneuve – acquisition – mandat**

718-12-2017

ATTENDU QUE deux segments de l'avenue des Clercs et un segment de l'avenue Villeneuve sont toujours la propriété de messieurs Michel, Daniel, André et François Chaput;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies devienne propriétaire de ces segments détaillés comme suit :

- segment de l'avenue des Clercs situé entre la rue Rosa et la passerelle cyclable (lot 4 925 242);
- segment de l'avenue des Clercs situé au nord-est de l'avenue Gaston (lot 4 928 766);

- segment de l'avenue Villeneuve partant de la limite sud-est de l'avenue Rosa (lot 4 928 739);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QU'un mandat est accordé à Me André Cantin, notaire de Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, pour la rédaction de l'acte à intervenir entre messieurs Michel Chaput, Daniel Chaput, André Chaput et François Chaput et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de l'acquisition, à titre gratuit, des lots 4 925 242, 4 928 766 et 4 928 739, du Cadastre du Québec, étant respectivement deux segments de l'avenue des Clercs et un segment de l'avenue Villeneuve;

QUE les frais notariés sont à la charge de la Ville.

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

#### **5.6 Système postal – acquisition**

**719-12-2017**

ATTENDU la recommandation du 27 novembre 2017 de madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, concernant le fait que la certification du système postal utilisé actuellement a été révoquée le 30 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition d'un nouveau système postal équivalent à celui jusqu'alors utilisé, le tout selon la proposition de Équipement de Bureau Joliette inc. déposée en date du 26 octobre 2017, au prix d'achat de 2 795 \$, taxes en sus, ainsi qu'au montant annuel de 420 \$, taxes en sus également, pour le contrat de services;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de cinq ans.

#### **5.7 Transferts budgétaires 2017**

**720-12-2017**

ATTENDU l'adoption par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies du règlement numéro 899-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'autoriser, conformément au règlement numéro 899-2007 sur la délégation de certains pouvoirs aux fonctionnaires et employés municipaux, une nouvelle liste d'amendements budgétaires supérieurs à 10 000 \$ telle que déposée par la directrice des finances au soutien des présentes.

721-12-2017

### 5.8 Séances 2018 – calendrier – adoption

ATTENDU QUE l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 soit adopté tel que présenté, soit :

- |                       |                         |
|-----------------------|-------------------------|
| ▪ mercredi 17 janvier | ▪ mercredi 11 juillet   |
| ▪ mercredi 7 février  | ▪ mercredi 15 août      |
| ▪ mercredi 21 février | ▪ mercredi 19 septembre |
| ▪ mercredi 7 mars     | ▪ mercredi 17 octobre   |
| ▪ mercredi 21 mars    | ▪ mercredi 7 novembre   |
| ▪ mercredi 18 avril   | ▪ mercredi 21 novembre  |
| ▪ mercredi 16 mai     | ▪ mercredi 5 décembre   |
| ▪ mercredi 6 juin     | ▪ mercredi 19 décembre  |
| ▪ mercredi 20 juin    |                         |

QUE les séances débutent à 19 h 30 aux jours et dates fixés;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

### 5.9 Union des municipalités du Québec – gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail

722-12-2017

ATTENDU QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (« Mutuelles ») seront mises sur pied par l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail au 31 juillet de l'année du dépôt;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Ville participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir, via un premier appel d'offres, les services professionnels d'une firme d'actuaire et, dans un deuxième appel d'offres, un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuaire;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies confirme son adhésion à l'une des deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (« Mutuelles ») et s'engage à compléter pour l'Union des municipalités du Québec (« UMQ »), dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Ville confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Ville s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

#### **5.10 Programme d'assurances de l'Union des municipalités du Québec – renouvellement**

723-12-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE renouveler la police d'assurance aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et élues et hauts fonctionnaires de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies via le regroupement des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec pour la période effective du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018;

DE payer à Aon Parizeau inc. la prime exigible au montant de 1 236,71 \$, taxes applicables en sus.

#### **5.11 Réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 5**

724-12-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement intérieur partiel du 225, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Emmanuelle Klimpt, architecte de Arcand-Laporte-Klimpt, et que cette dernière émet le certificat de paiement no 5 et en recommande le paiement dans sa lettre du 20 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 156 396,90 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1174-2017.

725-12-2017

#### **5.12 Bris du couvert de glace 2014 – honoraires**

ATTENDU QUE selon la *Loi sur la sécurité publique*, une municipalité peut mettre en place des mesures de protection afin d'assurer la sécurité de la population;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, conjointement avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, a, en 2014, fait procéder à des travaux de déglçage sur la rivière l'Assomption par Construction Danic inc. afin de minimiser les risques d'inondation;

ATTENDU QU'un litige opposait la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et Construction Danic inc. à la suite de dommages matériels survenus aux aéroglyseurs et qu'un règlement final est finalement intervenu;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a produit ses factures numéros 2017-000189 et 2017-000190 représentant la part prairiquoise de 47,8 % des factures payées pour les travaux liés au déglçage en 2014 et du règlement du litige;

ATTENDU QUE le pourcentage de répartition est conforme à l'entente concernant la surveillance de la rivière et l'affaiblissement des glaces signée entre les deux parties en décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée une somme de 13 921,70 \$, une partie de cette dépense étant admissible à la demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique pour le remboursement des coûts engendrés par le déglçage effectué en 2014.

### **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **6.1 Réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette – AGI Environnement inc. – certificat de paiement no 1**

726-12-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à AGI Environnement inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux tronçons du boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de Beaudoin Hurens, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à AGI Environnement inc. la somme de 16 972,28 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1183-2017.

**6.2 Réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe – Sintra inc. – décompte no 2**

**727-12-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de CLA experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 30 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Sintra inc. la somme de 195 004,54 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1176-2017.

**6.3 Travaux de stabilisation – cours d'eau du chemin de la Rivière – soumissions**

**728-12-2017**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées en ce qui a trait aux travaux de stabilisation du cours d'eau du chemin de la Rivière;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée et ouverte publiquement le 22 novembre 2017, à savoir :

Alide Bergeron et Fils Itée	52 181,40 \$
-----------------------------	--------------

ATTENDU la recommandation défavorable du 29 novembre 2017 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE refuser la soumission de Alide Bergeron et Fils Itée;

DE reprendre la procédure d'appel d'offres.

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

**7.1 Avis de motion – règlement numéro 691-3-2017 concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable**

**729-12-2017**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 691-3-2017 amendant le règlement numéro 691-2000, tel qu'amendé, concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable.

**Adoption – projet de règlement numéro 691-3-2017 concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable**

**730-12-2017**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 691-3-2017 amendant le règlement numéro 691-2000, tel qu'amendé, concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 691-3-2017 concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable.

**8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

**8.1 Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette – contribution financière**

**731-12-2017**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette dans le cadre de sa guignolée 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette, en soutien financier à l'organisation de sa guignolée 2017.

**9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

**Demandes d'aide financière :**

**9.1 programme de développement d'activités *Famille au Jeu* – rallye familial à vélo 2018**

**732-12-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite réaliser un rallye familial à vélo en 2018;

ATTENDU QUE le Centre de santé et de services sociaux de Lanaudière propose une aide financière dans le cadre du programme de développement d'activités *Famille au Jeu* qui vise à promouvoir l'activité physique pour contribuer à la qualité de vie des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande au programme de développement d'activités *Famille au Jeu* dans le cadre de la réalisation d'un rallye familial à vélo en 2018.

**9.2 programme de soutien aux installations sportives et récréatives – terrains de tennis**

733-12-2017

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation du projet d'aménagement de terrains de tennis au parc Alain Larue au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville désigne madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**9.3 Association québécoise du loisir municipal – adhésion – renouvellement**

734-12-2017

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et d'acquitter la cotisation de 429,33 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

**9.4 Sport élite – demande de contribution municipale**

735-12-2017

ATTENDU QUE madame Méli-Anne Boucher sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au Championnat provincial benjamin à Trois-Rivières, les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2018;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 23 novembre 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 200 \$ à madame Méli-Anne Boucher.

**9.5 Tables et chaises – Centre des arts et des loisirs – acquisition**

736-12-2017

ATTENDU la recommandation du 27 novembre 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant le Centre des arts et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition de tables et de chaises destinées au Centre des arts et des loisirs, le tout selon la proposition de Buro Plus au prix de 17 576,30 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

#### **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

#### **11. AUTRES SUJETS**

Conformément à la loi, la greffière confirme que toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été déposées en date du 4 décembre 2017.

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**737-12-2017**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 14.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse